République Française Département de la Lozère



COMMUNE DE MONT LOZERE ET GOULET

Procès Verbal du Conseil Municipal Séance du 30 mai 2023, à 20 h 30

Date de convocation et d'affichage : 23 mai 2023

L'ordre du jour est le suivant :

- Intervention de la Société WOLKSWIND pour présentation d'une réflexion engagée sur le développement d'un parc éolien à Belvezet
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023
- Communication des décisions prises en vertu de la délégation donnée
- Modification du jour du marché au Bleymard
- Autorisation de la signature de la déclaration préalable pour travaux de réhabilitation de l'école du Bleymard
- Rectification de la redevance annuelle pour concession pluriannuelle de pâturage forêt sectionale du Tournel
- Autorisation de signature d'une convention d'entrepôt de matériel à la Gare de Belvezet
- Décisions modificatives :
- Budget principal
- Budget Village de Vacances du Bleymard
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables ou en créances éteintes : Budget principal
 - Budget Eau et Assainissement
- Participation aux transports scolaires des élèves du primaire année scolaire 2020-2021
- Déneigement effectué par les agriculteurs Fixation du tarif horaire
- Révision de la convention de déneigement avec la Commune de Chadenet
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 8 heures hebdomadaires et création d'un poste d'adjoint technique de 6 heures hebdomadaires
- Emplois pour ménage divers bâtiments communaux du Bleymard et mairies déléguées de Belvezet
- Permis de construire d'un particulier
- Cession de terrain à Bagnols les Bains et à Chasseradès
- Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023

Le trente mai deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, salle de réunion Mairie Déléguée de Belvezet, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAURY, Maire de la commune de Mont Lozère et Goulet.

<u>Présents</u>: Pascal BEAURY, Jeannine CUBIZOLLE, Malika FOLCHER, Guy AMOUROUX, Pascal ROUVIERE, Jean-Noël GIBERT, Nadine TOIRON, Jean-Marie BOISSET, Jean-Claude COUSTES-CHAPDANIEL, Béatrice FOLCHER, Michel SICARD, André SAINT LEGER, Evelyne MOURET, Laura DIET, Christine POUDEVIGNE

<u>Absents et excusés :</u> Olivier BOULAT ayant donné pouvoir à Jean-Claude COUSTES-CHAPDANIEL, Laurian MARTIN ayant donné pouvoir à Pascal ROUVIERE, Pauline GALINDO ayant donné pouvoir à Malika FOLCHER

Absents: Patrice RICHARD, Annabelle DIET, Didier ROCHE

Secrétaire de séance : Jeannine CUBIZOLLE

Membres en exercice : 21 Membres Présents : 15

Pouvoirs: 3

Règle du quorum : le quorum est fixé à 11 membres présents. La règle du quorum étant respectée pour cette séance, la séance peut avoir lieu conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° 2023-72

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2023

Délibération n° 2023-73

Objet : Communication des décisions prises par le maire en vertu de la délégation donnée

VU l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales

VU les délibérations n° 2020_43 du 27 mai 2020 et n° 2021-51 du 7 mai 2021, par lesquelles le conseil municipal a donné délégation au Maire pour accomplir les actes prévus à l'article L. 2122-22 du CGCT Monsieur le Maire rend compte des décisions prises, au conseil municipal :

2023 /18	Demande aide financière auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes :			
	Opération	Montant HT		
	Pose de panneaux à Chasseradès	4 514,78 €		
	Pose de panneaux au Bleymard	9 529,99 €		
	Réalisation de passages piétons au Bleymard et Bagnols-les-Bains	2 227,50 €		
	Création de parcs de stationnement et marquage au sol au Bleymard, Bagnols-les-Bains et Saint Julien du Tournel	8 082,50 €		
	TOTAL	24 354,77 €		
2023/19	Location du jardin N° 2 ancien couvent de Chasseradès pour un loyer annuel de 50 €.			
2023/20	Vérification annuelle des installations électriques de tous les bâtiments de la commune : APAVE 2 826.48 €			
2023/21	Réhabilitation de l'école du Bleymard, désignation de 2 bureaux :			
	Diagnostic amiante à SPS Lozère pour un coût de 600,00 € HT			
	Mission de contrôle technique : à SOCOTEC pour un coût de 2950,00	€HT		
2023/22	Location du local commercial de Chasseradès avec effet au 01 mai 2023 pour une duré loyer mensuel de 160 € TTC.			

2023/23	Acquisition d'un tracteur et d'une épareuse : attribution des lots :
	Entreprise RAYNAL pour le lot n°1 pour un montant de 92 900 € HT.
	Entreprise RAYNAL pour le lot n°2 pour un montant de 28 500 € HT.
2023/24	Fixation du loyer du logement 1 ^{er} étage de la Mairie Déléguée de Belvezet - porte de gauche après travaux de rénovation : à compter du 1 ^{er} mai 2023 le loyer mensuel hors charges à 300 €.
2023/25	Fixation, à compter du 1 ^{er} mai 2023 du loyer mensuel hors charges à 280 € de l'appartement n 3 de l'ancienne école de Saint Julien du Tournel.

.

2023/26		cière supplémentaire auprès du Département au t des amendes de police pour l'opération suivant	
	Opération		Montant HT
	Abri bus Mas d'Orcid		3 261,00 €
	TOTAL	;	3 261,00 €
2023/27	Engagement des travau	ıx suivants :	
	Entreprise	Travaux	Coût HT
	DEBEC Energie EURL	Pose de 4 douches au camping de Chasseradès	5 691.32 €
	BODET CAMPANAIRE	Electrification des cloches en fausse volée (devis n0394170)	3 869.00 €
	BODET CAMPANAIRE	Gestion connectée de la sonnerie des cloches	
		- Coffret OPU D et configuration (contrat de 48 mois)	47.90 €/ mois
		- Paramétrage programmation installation	710.00€

2	0	-	_	10	-
,	1	,	~	,,	34

Engagement des travaux suivants :

Entreprise	Travaux	Coût HT
AYLA FRERES SAS	Réfection mur de soutènement à Mirandol	8 714.10 €
ABRE Franck	Restauration du Monuments aux Morts de Chasseradès	5 108.00 €
OZERE INGENIERIE	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour réhabilitation du Pont de Mirandol	6 500.00 €
COTE ISOLATION	Pose descentes eau et peinture des corniches – toiture bâtiment de la Poste de Bagnols les Bains	2 217.25 €
NTEAGROUP	Etudes ancien site minier du Mazel et zones alentours (stade du Bleymard, aires de jeux) – Plan de Gestion	38 894.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal Par 18 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

DONNE ACTE des décisions prises

Délibération n° 2023-74

Objet : Modification du Jour du marché au Bleymard

Vu qu'il est difficile de mobiliser des forains pour le marché du dimanche au Bleymard,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

DECIDE de fixer le jour du marché du Bleymard à compter du 2 juin 2023 : le vendredi.

Le tableau des marchés de la commune serait ainsi modifié :

lieu	dénomination	Date ou période	horaires	adresse
BAGNOLS LES BAINS	Marché hebdomadaire	Tous les jeudis du mois d'avril au mois d'octobre inclus	De 7h30 à 13h30	Place la pharmacie
LE BLEYMARD	Marché hebdomadaire	Tous les dimanches vendredi de Pâques à fin octobre	De 7h30 à 13h30	Place de l'ancienne Poste

Le Mont Lozère	3 marchés durant la saison estivale	Dates courant juillet et août	De 7h30 à 18h	Station du Mont Lozère
Commune Mont	4 marchés nocturnes	Durant la saison estivale	De 17 h à minuit	
Lozère et Goulet				

PRECISE que les autres termes de la délibération n° 2022-87 du 6 juillet 2022 demeurent sans changement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Délibération n° 2023-75

Objet : Autorisation de la signature de la déclaration préalable pour travaux de réhabilitation de l'école du Bleymard

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que, préalablement à l'engagement des travaux de réhabilitation de l'Ecole du Bleymard, consistant à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture et la pose d'un bardage extérieur au rez-de-chaussée façade Sud, il convient, de déposer l'autorisation d'urbanisme permettant l'exécution de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la déclaration préalable tout document nécessaire

Délibération n° 2023-76

Objet : Rectification de la redevance annuelle pour concession pluriannuelle de pâturage forêt sectionale du Tournel

M Guy AMOUROUX, intéressé par ce point, a quitté la séance)

Lors de la rédaction de la délibération n° 2023-37, suite à une erreur de frappe le montant de la redevance annuelle est mentionné à : 45.79 € HT/ha pour une surface de 06 ha 80 a soit 107.37 € HT au lieu de 15,79 € HT. Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de rectifier en ce sens ladite délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour: 17 Contre: O Abstentions: 0

ACCEPTE la rectification telle que précédemment proposée relative à la redevance annuelle pour la concession pluriannuelle de pâturage en forêt sectionale du Tournel : montant de la redevance annuelle :

> 07,21€ HT/ha, pour une surface de 22 ha 15 a soit 159.70€ HT 15.79 € HT/ha pour une surface de 06 ha 80 a soit 107.37 € HT 00,00 € HT/ha pour la surface restante de 12 ha 80 a 20 ca

INDIQUE que les autres termes de la délibération n° 2023-37 demeurent sans changement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Délibération n° 2023-77

Objet : Autorisation de signature d'une convention d'entrepôt de matériel à la Gare de Belvezet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la SA SNCF Réseau à demander d'occuper temporairement la parcelle cadastrée B 803 sur Belvezet pour un stockage de rails, traverses et ballast. SNCF réalisera des travaux tels que décrits dans la convention ci-annexée et ces améliorations seront laissées en l'état à l'issue de la convention prenant fin le 3 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Pour: 18 Contre: O Abstentions: O

ACCEPTE la mise à disposition à titre gratuit de la parcelle B 803 située à Belvezet à la SA SNCF Réseau, suivant les conditions définies dans la convention ci-annexée

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition et tout document nécessaire

Délibération n° 2023-78

Objet : Décisions modificatives : Budget principal

Sur proposition de Monsieur le Maire Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Dépenses

Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

ADOPTE la décision modificative n° 1 concernant le budget principal en section d'investissement :

<u>Investissement</u>

Recettes

Depended		Neceties	
Compte	Montant	Compte	Montant
Opération 143 _ Compte 2188	- 1 238.00 €		
Opération 161 _ Compte 2111	+ 2 000.00 €	Compte 024	+ 1 261.00 €
Opération 161 _ Compte 2135	+ 498.00 €	Compte 10226	+ 228.00 €
Opération 161 _ Compte 2152	+ 5 415,00 €	Opération 142 _ Compte 1341	+ 5 739,00 €
Opération 161 _ Compte 2184	+ 1 575,00 €	Opération 161 _ Compte 1328	+ 1 022,00 €
Total	+ 8 250.00	Total	+ 8 250.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Délibération n° 2023-79

Objet : Décisions modificatives : Budget Village de Vacances du Bleymard

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

ADOPTE la décision modificative n° 1 concernant le budget du Village de Vacances du Bleymard en section de fonctionnement:

Dépenses

Recettes	R	ec	et	tes
----------	---	----	----	-----

Compte	Montant	Compte	Montant
66111	+ 0.05		
6063	- 0.05		
Total	0.00		and a self a region construction of the first and the region of the first and

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Délibération n° 2023-80

Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables : Budget principal

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal, qu'à la demande du Service de Gestion Comptable (SCG) de Langogne pour des montants inférieurs au seuil de poursuite, il conviendrait d'admettre en non-valeur les titres suivants concernant des recettes du camping de Chasseradès

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour: 18 Contre: O Abstentions: 0

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables suivantes concernant le budget principal

Année	N° de titre	Montant
2018	1376	5.80
2020	684	8.80
2020	743	4.80
5-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1		

SOIT AU TOTAL

19.40 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Délibération n° 2023-81

Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et en créances éteintes Budget Eau et Assainissement

Vu l'état présenté par le Service de Gestion Comptable (SCG) de Langogne, Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

DECIDE, concernant le budget Eau et Assainissement : l'admission en non-valeur des titres suivants

Année	N° de titre	Montant
2017	R 1 217	95.60
2020	R 1 221	1.75
2018	R 2 220	1.75
2018	R 2 220	95.61
2018	R 2 220	2.31
2017	R 1 217	1.72
2017	R 1 217	14.03
2017	R 1 221	2.24
2019	R 1 220	95.61

2.31 1.75
1 70
1./5
95.61
14.04
2.31
14.04

SOIT AU TOTAL 454.72 €

l'admission en créances éteintes des titres suivants

N° de titre	Montant
76968260011	68.58
R 2 187	68.58
R 1 183	68.58
R 2 182	68.58
	76968260011 R 2 187 R 1 183

SOIT AU TOTAL 274.32 €

Délibération n° 2023-82

Objet : Participation aux transports scolaires des élèves du primaire - année scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle que la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée assure le transport scolaire des élèves du primaire ; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant ce mode de transport journalier et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

La contribution de ce système se traduit par le paiement d'une participation communale égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (2 355 € pour l'année scolaire 2020/2021) soit 471 € multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés sur la commune En conseil municipal du 4 avril 2023, la quote-part communale votée correspondait à :

Saint Julien du Toumel - Bagnols les Bains

4 élèves

1884€

- Chasseradès - La Bastide

3 élèves

1413€

Il conviendrait également d'inclure un troisième circuit dénommé « Saint Frézal d'Albuges-Le Bleymard » dont le premier point d'arrêt est l'Echine d'Aze Belvezet et sur lequel 4 enfants y résident La participation demandée à la commune pour ce circuit est de 1884 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

APPROUVE cette décision et, en conséquence ACCEPTE de vote la quote-part communale pour le circuit dénommé « Saint Frézal d'Albuges-Le Bleymard » de 1884 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Délibération n° 2023-83

<u>Objet</u>: Déneigement effectué par les agriculteurs – Fixation du tarif horaire (MAMOUROUX Guy, intéressé par ce point, quitte la séance)

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 17 juillet 2018 fixant le tarif horaire du déneigement effectué par les agriculteurs pour le compte de la commune, comme suit :

60 € avec le matériel 15 € sans matériel

Compte tenu de l'augmentation du carburant, du coût de l'entretien des tracteurs, il conviendrait de revoir ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour: 17 Contre: 0 Abstentions: 0

FIXE le tarif horaire du déneigement des voies communales effectué par les agriculteurs avec leur matériel à 80 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Délibération n° 2023-84

Objet : Révision de la convention de déneigement avec la Commune de Chadenet

La commune de Chadenet sollicite l'intervention des services du centre technique de Bagnols les Bains pour le déneigement d'une partie de sa voirie communale. Suite à leur demande de rectification du circuit, Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de passer une nouvelle convention.

Vu le projet de convention ci-après annexé Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire

Délibération n° 2023-85

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint technique de 8 heures hebdomadaires et création d'un poste d'adjoint technique de 6 heures hebdomadaires

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2

Vu la demande d'un agent technique assurant actuellement 8 heures hebdomadaires de ménage au Village de Vacances du Bleymard et souhaitant porter son temps de travail à 6 h par semaine.

Vu la délibération n° 2018-154 du Conseil municipal du 14 novembre 2018 créant cet emploi Vu l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion en date du 13 avril 2023

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la suppression d'un emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 8 h 00 et, simultanément, la création d'un emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 6 h à compter du 1er juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

DECIDE d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des emplois à compter du 1er juillet 2023

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Délibération n° 2023-86

Objet : Emplois pour ménage divers bâtiments communaux du Bleymard et mairies déléguées de Belvezet

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 5°

Monsieur le Maire propose la création de 2 emplois d'adjoints techniques à temps non complet pour assurer l'entretien des bâtiments communaux:

Mairie principale, salle multifonction du Bleymard, toilettes publiques et mairie déléguées de Mas

d'Orcières: 6 h par semaine du 01/09/2023 au 31/08/2024

Mairie déléguée de Belvezet : 3 h par mois du 15/08/2023 au 14/8/2024.

Les agents recrutés seront rémunérés sur le 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

ADOPTE les propositions de Monsieur le Maire telles que présentées précédemment, ainsi que la modification du tableau des emplois

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement et de signer tous les documents relatifs à ce dossier Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Délibération n° 2023-87

Objet : Cession de terrain à Bagnols les Bains (B75

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un commerçant de Bagnols les Bains qui souhaiterait acquérir environ 50% de la surface de la parcelle cadastrée 014 B 75 située à Bagnols les Bains pour y construire son local commercial. Cette parcelle se situe en bordure de la Départementale à côté de la Pharmacie. Il conviendrait de lui proposer un prix de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour: 17 Contre: 0 Abstentions: 1

DONNE un accord de principe sur un prix de vente à 22 €/m², dans l'attente du document de division parcellaire réalisé par un géomètre dont les frais seront à la charge du potentiel acquéreur.

Délibération n° 2023-88

Objet : Cession de terrain à Chasseradès (B1290)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait validé la poursuite de la vente de terrain à Monsieur Daniel VITROLLES par délibération N° 2020-116 du 10 septembre 2020. Cette démarche n'est pas arrivée à son terme, la préfète n'a pas statué sur cette affaire. Aujourd'hui Monsieur Daniel VITROLLES est toujours intéressé par l'acquisition de ce terrain

Ce terrain entoure sa maison et n'a d'utilité que pour son propriétaire Monsieur Vitrolles. La surface concernée est de 315 m2 sur la parcelle cadastrée préfixe 040 section B n° 1290. La valeur vénale du terrain étant inférieure au seuil de consultation obligatoire du service des Domaines, il appartient au conseil municipal d'en fixer le montant.

Considérant qu'il est nécessaire de reprendre toute la procédure pour la vente de ce bien de section

Considérant l'absence de commission syndicale sur la section de Chabalier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Pour : 17 Contre : 0 Abstention :1

DECIDE;

- > d'abroger la délibération du conseil municipal n° 2020-116 du 10 septembre 2020 ;
- de vendre à Monsieur Daniel Vitrolles une partie du terrain représentant 315 m2 de la parcelle B1290, sise à Chabalier - Chasseradès, classée en lande, d'une surface totale de 1 080 m2;
- > d'en fixer le prix de vente à 6.00 euros le m2
- > que les frais de géomètre et de notaire sont entièrement à la charge de l'acquéreur ;
- > d'autoriser Monsieur le Maire à convoquer les électeurs de la section de Chabalier afin qu'ils donnent leur avis sur cette vente et à signer tout document se rapportant à cette affaire
- > autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Délibération n° 2023-89

Objet : Cession de terrain à Chasseradès (B1324)

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de Mme Josiane GELY pour l'acquisition de la parcelle B 1324 qui jouxte sa propriété et sa maison. La totalité de la parcelle est concernée par la demande soit 165 M². La valeur vénale du terrain étant inférieure au seuil de consultation obligatoire du service des Domaines, il appartient au conseil municipal d'en fixer le montant.

Considérant l'absence de commission syndicale sur la section de Chabalier Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

DECIDE:

- -de vendre à Mme Josiane GELY la parcelle : 040 section B N° 1324 classée en landes d une superficie de 165 M²
- -de fixer le prix de vente à 6 euros/ M2
- -que les frais de géomètre et de notaire sont entièrement à la charge de l'acquéreur ;
- -d'autoriser Monsieur le Maire à convoquer les électeurs de la section de Chabalier afin qu'ils donnent leur avis sur cette vente et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Délibération n° 2023-90

Objet: Demandes DETR 2023

Afin de mettre en œuvre les travaux suivants, la commune souhaite déposer des demandes d'aide financière auprès de la DETR au titre de l'année 2023. Dans ce contexte, le plan de financement de chaque projet proposé à l'appui de ces demandes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

Reprise du pont d'Auriac et consolidation et élargissement du pont sur le Lot (VC 1 Mas d'Orcières) : demande d'une aide financière auprès de la DETR 2023 de 216 943 €

Montant	Détail des Recettes	Montant	%
361 572,00 €	Etat DETR	216 943,00 €	60
	Département	81 728 €	40
	Autofinancement	54026,00€	
361 572,00 €	TOTAL	361 572,00 €	
	361 572,00 €	361 572,00 € Etat DETR Département Autofinancement	361 572,00 € Etat DETR 216 943,00 € Département 81 728 € Autofinancement 54026,00 €

Réfection de la salle des fêtes du Bleymard et salle Bellevue de Belvezet : demande d'une aide financière auprès de la DETR 2023 de 26 967 €

Détail des Dépenses HT	Montant	Détail des Recettes	Montant	%
Travaux	53 934,00 €	Etat DETR	26 967,00 €	60
		Département	16 180,00 €	40
		Autofinancement	10 787,00 €	
TOTAL	53 934,00 €	TOTAL	53 934,00 €	

Création de 3 terrains multisports : demande d'une aide financière auprès de la DETR 2023 de 142 896 €

Détail des Dépenses HT	Montant	Détail des Recettes	Montant	%
Travaux	238 161,00 €	Etat DETR	142 896,60 €	60
		Département	25 147,00 €	40
		Autofinancement	70117,40 €	
TOTAL	238161,00 €	TOTAL	238161,00 €	

projet de rénovation d'une bâtisse au Bleymard en logements et locaux :

demande d'une aide financière auprès de la DETR 2023 de 292 950 €

Détail des Dépenses HT	Montant	Détail des Recettes	Montant	%
Travaux	488 250 €	Etat DETR	292 950 €	60
		Autofinancement	195 300 €	40
TOTAL	488250€	TOTAL	488 250 €	

Rénovation d'un logement dans l'ancienne école de Belvezet : demande d'une aide financière auprès de la DETR 2023 de 122 592 €

Détail des Dépenses HT	Montant	Détail des Recettes	Montant	%
Travaux	204 320 €	Etat DETR	122 592 €	60
		Autofinancement	81 728 €	40
TOTAL	204 320 €	TOTAL	204 320 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

- Adopte les opérations suivantes et les modalités de financement :
 - o Reprise du pont d'Auriac et consolidation et élargissement du pont sur le Lot (VC 1 Mas d'Orcières)
 - o Réfection de la salle des fêtes du Bleymard et salle Bellevue de Belvezet
 - o Création de 3 terrains multisports
 - o Rénovation d'une bâtisse au Bleymard en logements et locaux
 - o Rénovation d'un logement dans l'ancienne école de Belvezet
- Approuve les plans de financement prévisionnels
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces opérations

Questions diverses:

Village du Bonnetès : point sur les dossiers en cours (élagage commencé dans le village, voirie si possible en 2024)

Village des Sagnes : sortie d'un garage

Elections sénatoriales : prochaine réunion le 9 juin pour désignation des délégués. Préparation des candidatures et des listes

L'ordre du jour étant épuisé ; la séance est levée à 11 h 25

La secrétaire de séance, Jeannine CUBIZOLLE

Le Maire, Pascal BEAURY

